

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Rapport n° 18-03-08

**PARTENARIAT UNICEF FRANCE - COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT DANS LE
CADRE DU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS : SIGNATURE DU PLAN D' ACTIONS
ANNUEL 2018**

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la commune de Saint-Leu-la-Forêt s'est engagée à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF départemental.

Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat, formalisé par la signature d'un plan d'actions annuel.

Ce plan est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se sont fixés la commune et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Un suivi et une évaluation des actions sont réalisés pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

Il vous est donc proposé d'autoriser Mme le Maire à signer le plan d'actions annuel 2018.

La Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance, réunie le 14 mai 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Délibération n° 18-03-08

**PARTENARIAT UNICEF FRANCE - COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT DANS LE
CADRE DU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS : SIGNATURE DU PLAN D' ACTIONS
ANNUEL 2018**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 15-07-05 du 18 novembre 2015 relative à la conclusion de la convention d'objectifs entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et l'UNICEF France dans le cadre du renouvellement du titre Ville Amie des Enfants pour la période 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance réunie le 14 mai 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'approuver les termes du plan d'actions annuel 2018, ci-annexé, à intervenir entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et le comité UNICEF du Val d'Oise, étant précisé que ce plan vise à concrétiser les objectifs et les actions communes que se sont fixés la commune et le comité UNICEF du Val d'Oise dans le cadre de leur partenariat au titre du réseau Ville amie des enfants.

Article 2 : d'autoriser, en conséquence, le Maire à signer le plan d'actions annuel 2018 visé à l'article 1.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2018

Préambule :

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalise en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se seront fixés la Ville et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

Article 1 : Contenu du plan d'actions :

A – la Ville de Saint-Leu-la-Forêt apporte son concours au Comité Unicef du Val d'Oise afin de :

- 1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :
 - Nuit de l'Eau
 - Journée internationale des droits de l'enfant

- 2) Associer le Comité Unicef du Val d'Oise aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
 - Forum des associations (mise à disposition d'un stand)
 - Commissions municipales sur l'enfance et la jeunesse en fonction de l'ordre du jour
 - Espace municipal jeunesse

- 3) Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :
 - les établissements scolaires en faisant connaître les programmes,
 - les structures municipales et associatives accueillant des enfants et des jeunes (Alsh, école du sport, médiathèque centre social Maison de la Plaine, ludothèque),
 - les élus, les cadres de la ville et es agents de la ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse : participation aux formations Unicef.

- 4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :
 - Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, recherche d'un référent VAE habitant de la ville, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)
 - Organiser conjointement des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence (ex : Haïti, Enfants réfugiés syriens).
 - Favoriser le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France en contribuant à la mise en place une réunion pour le Comité départemental avec les principaux des deux collèges de la commune en vue de créer un Club UNICEF.
 - Publier un article dans le bulletin municipal de septembre 2018 relatif à la recherche de bénévoles au profit de l'UNICEF.

B – Le Comité Unicef du Val d’Oise s’engage auprès de la Ville de Saint-Leu-la-Forêt à :

- 5) Réaliser des interventions sur l’UNICEF et la Convention internationale des droits de l’enfant en direction de tous les publics de la ville (les parents, les partenaires de la Ville, les associations, les jeunes, ...) :
 - Nuit de l’Eau (17 mars 2018)
 - Forum des associations (8 septembre 2018)
 - Journée des Droits de l’Enfant (17 novembre 2018)
 - Marché de Noël (14, 15 et 16 décembre 2018)
- 6) Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de Saint-Leu-la-Forêt.
- 7) Informer des projets conduits par l’UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l’enfant
- 8) Apporter son aide et ses conseils dans les projets, intéressant les domaines d’intervention de l’UNICEF, initiés ou développés par la Ville de Saint-Leu-la-Forêt.
- 9) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville

Article 2 : Durée :

Le présent plan d’actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée d’un an. Il pourra faire l’objet d’une révision par l’une ou l’autre des parties et un bilan sera établi en fin d’exécution.

Fait en 2 exemplaires,
A Saint-Leu-la-Forêt, le

La Présidente du Comité Unicef du Val d’Oise
Martine Ryckman

Le Maire de la ville de Saint-Leu-la-Forêt
Sandra Billet

DOSSIER DE CANDIDATURE
Ville et intercommunalité
amies des enfants